

CONSEIL MUNICIPAL

Procès Verbal de la réunion du 15 SEPTEMBRE 2010

Etaient présents : M. LECLERCQ Gilbert
MM. PRIGNON Fabien – DELPOUVE Christian – Mme BOLOTTI Peggy –
MM. MISCORIA Modeste – BOUVIER Laurent – LOTTERIE Jacky – POLLET Paul –
M. MOULIN Jean-Marie.

Etaient absents excusés : MM. BURNIAT Gian-Marco – HASSANI Mustafa – Mme LAURIER Maria-José –
Mme BEAUGARD Gaëlle – MM. GODARD Julien – DEWAELE Julien.

Avaient donné pouvoir : M. BURNIAT Gian-Marco à M. LECLERCQ Gilbert
M. HASSANI Mustafa à M. PRIGNON Fabien
Mme BEAUGARD Gaëlle à M. BOUVIER Laurent
M. DEWAELE Julien à M. MISCORIA Modeste.

Secrétaire de séance : Mme BOLOTTI Peggy.

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juillet 2010

I – INTEGRATION DE LA COMMUNE D'AUBRIVES DANS LE GROUPEMENT DE COMMANDE VISANT A LA REALISATION D'UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) POUR LA COMMUNE D'AUBRIVES

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 juillet 2010

Le Procès Verbal de la séance du 15 juillet 2010 est lu et approuvé à l'unanimité.

I – INTEGRATION DE LA COMMUNE D'AUBRIVES DANS LE GROUPEMENT DE COMMANDE VISANT A LA REALISATION D'UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de réaliser le plan communal de sauvegarde.

Il informe le conseil que les communes de CHOOZ, FROMELENNES, HARGNIES, HAYBES, RANCENNES et VIREUX MOLHAIN souhaitent engager la même démarche et rend compte de la possibilité pour les 7 collectivités de lancer une consultation commune afin de bénéficier d'économies d'échelle.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

DECIDE de réaliser le Plan Communal de Sauvegarde et vote les crédits correspondants au budget,

DECIDE de faire appel à un bureau d'études pour l'assister dans l'élaboration de ce document,

DECIDE de mettre en œuvre un groupement de commandes avec les communes de CHOOZ, FROMELENNES, HARGNIES, HAYBES, RANCENNES et VIREUX MOLHAIN, pour choisir en commun un prestataire,

ACCEPTE que le coordonnateur du groupement de commandes soit la commune de HAYBES,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention du groupement de commandes,

DECIDE de participer financièrement au coût de fonctionnement du groupement de commande à hauteur de 1/7 des frais ; Les frais liés à la réalisation de chaque PCS sont à la charge de la commune concernée, subventions déduites, chaque commune acquittera les factures la concernant au prestataire retenu et fera part d'une copie acquittée au coordonnateur,

VOTE les crédits correspondants au budget,

DIT que la demande de participation des différentes collectivités sera réclamée à l'issue de la signature du marché et de la réception de l'ensemble des factures,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux dépenses et à exécuter le marché,

DECIDE que Monsieur le Maire sera titulaire de la commission d'appel d'offres, suppléé par Monsieur LOTTERIE Jacky,

MANDATE Monsieur Fabien PRIGNON, chef de projet, pour participer au suivi de la réalisation du PCS.

Les risques qui seront pris en compte pour le projet de PCS sont les suivants :

1. Risques présents dans le Dossier Départemental des Risques majeurs (DDRM) :
 - Inondation et coulée de boue
 - Transport de Matières Dangereuses (TMD)
 - Nucléaire
2. Risques potentiels supplémentaires ajoutés par le Conseil Municipal :
 - Risques naturels :
 - Tempête
 - Canicule
 - Neige
 - Feux de forêt
 - Risques d'origine humaine ou animale :
 - Accidents routiers (transports publics, particuliers...)
 - Epizootie (grippe aviaire ...)

Le groupe de travail communal est composé de la manière suivante :

- Elu porteur du projet : LECLERCQ Gilbert
- Chef de projet : PRIGNON Fabien
- Référent risque 1 : LOTTERIE Jacky
- Référent risque 2 : BURNIAT Gian-Marco
- Référent risque 3 : LECLERCQ Gilbert
- Référent risque 4 : BURNIAT Gian-Marco

Les référents Osiris sont :

- Gestionnaires Osiris : MERCHEZ Nathalie et GATTUCCI Fabienne
- Utilisateurs : MERCHEZ Nathalie et GATTUCCI Fabienne

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 18H20.
